Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LE BOSTRYCHE

Des aides ciblées pour faire face à la diminution des subventions

Rigueur et rapidité dans les interventions : la lutte contre les risques d'épidémie du bostryche doit respecter ces deux principes en particulier dans le contexte actuel de restriction des subventions. Pour être plus efficace encore, le corps forestier vaudois suivra une journée de formation le 2 février prochain avec des spécialistes de l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL).

Dès cet hiver, seules les mesures de réparation et de prévention de dégâts extraordinaires susceptibles de mettre en péril la conservation des forêts de protection seront indemnisées. Les propriétaires en charge de cette lutte dans les forêts protectrices recevront une indemnité forfaitaire qui couvrira partiellement le coût des interventions (au minimum 80 % des coûts forfaitaires).

Chaque garde forestier disposera dorénavant d'une carte indiquant les massifs où des mesures de lutte contre le bostryche pourront être indemnisées (forêts protectrices et zones tampons). Ces cartes seront accompagnées de nouveaux outils d'aides à la décision permettant de concentrer encore mieux les moyens sur les mesures de lutte ciblées.

Afin de permettre un suivi continu de l'évolution des actions, de les contenir dans les limites budgétaires et de répondre aux attentes de la Commission des Finances, une estimation des mesures à prendre sera transmise au service cantonal avant le début de chaque intervention.

L'élimination des foyers virulents dans toutes les forêts est imposée par la loi

forestière cantonale afin d'éviter la propagation dans les propriétés voisines. Les interventions hors des forêts protectrices seront à la charge des propriétaires. De son côté, le canton veillera à éliminer les arbres atteints dans les domaines cantonaux.

Au cours de cette journée de formation, les forestiers vaudois bénéficieront des derniers enseignements de la recherche par des échanges avec les spécialistes de l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL).

Les représentants des communes, les députés et la presse sont invités ce même jour (2 février) de 11h30 à 13h00 à venir s'informer à " Maison de la Forêt , au Boscal", rte des Corbessières 4, 1000 Lausanne 25 - Le Chalet-à-Gobet

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 janvier 2005

DSE, Daniel Zimmermann, Inspecteur cantonal des forêts, 021 316 61 61 Patrik Fouvy, responsable de la section gestion forestière, 021 316 61 49